



# INFORMATIONS PRATIQUES POUR DES MIGRANTS À BRUXELLES

● PICUM

PLATFORM FOR INTERNATIONAL COOPERATION ON  
UNDOCUMENTED MIGRANTS



PICUM, la **Plate-forme pour la coopération internationale pour les migrants sans-papiers**, est un réseau d'organisations travaillant pour assurer la justice sociale et les droits humains des migrants sans-papiers. Son secrétariat est basé à Bruxelles et ne fournit pas d'assistance juridique aux personnes migrantes sans-papiers.

Le présent document liste les contacts des institutions, services administratifs, et des organisations qui peuvent être utiles pour les personnes migrantes sans-papiers résidant à Bruxelles. Cette liste n'est pas exhaustive et ne fournit que les informations essentielles qui ont vocation être mises à jour et complétées

## TABLE DES MATIERES

Informations générales.....	3
Accès aux soins.....	4
Logement.....	6
Familles.....	7
Les violences domestiques.....	7
Les mineurs non-accompagnés ou séparés de leur famille.....	8
Education.....	8
Détention.....	9
Travail.....	9
Bénévolat.....	10
Les relations avec les forces de l'ordre.....	10

# ► INFORMATIONS GENERALES

La procédure pour obtenir l'asile en Belgique est complexe et peut être longue. Nous vous recommandons de ne pas entamer cette procédure sans l'aide et le soutien d'un avocat ou d'un spécialiste des services d'immigration.

## En français et en néerlandais

### **Myria (le Centre fédéral Migration)**

Rue Royale 138  
1000 Bruxelles  
T: 02 212 30 00  
T: 0800 14 912  
myria@myria.be  
[www.myria.be](http://www.myria.be)

Une assistance téléphonique est disponible en FR et NL :  
Lundi de 9h30 à 12h30  
Mardi, mercredi et vendredi de 13h30 à 17h00

### **NANSEN asbl/vzw**

Rue du Progrès 76  
*Dans la station Nord*  
1030 Bruxelles  
T: 0491 251 086  
jlejeune@nansenrefugee.be  
[www.nansen-refugee.be](http://www.nansen-refugee.be)

### **Centrum voor Dringend Onthaal 'Ariane' /Centre de crise Ariane**

Avenue Pont de Luttre 132  
1190 Bruxelles  
T: 02 346 66 60 (disponible 24/7)  
info@centreariane.be

Hébergement temporaire disponible pour faire face aux situations de crise (dont la prise en charge après un incendie). Des services d'assistance sociale et d'orientation vers des services compétents en fonction du problème présenté sont également disponibles : problème de nature matériel, soutien psychologique et administratif, aide à la recherche d'un hébergement ou d'un logement sur le long-terme.

## En français

### **CIRÉ (Coordination et Initiatives pour Réfugiés et étrangers)**

Rue du Vivier 80-82  
1050 Bruxelles  
T: 02 629 77 10  
cire@cire.be  
[www.cire.be](http://www.cire.be)

Service d'assistance télé-phonique disponible du lundi au vendredi de 9h00 à 12h30 et de 13h30 à 16h30. Ouvert du lundi au vendredi de 9h00 à 12h30.

Le CIRÉ fournit des informations et dirige les personnes vers les organisations compétentes pour satisfaire leurs besoins et qui soutiennent les droits des migrants (Bruxelles/Wallonie).

### **ADDE (Association pour les droits des étrangers)**

Rue du Boulet 22  
1000 Bruxelles  
T: 02 227 42 42  
[www.adde.be](http://www.adde.be)

Des permanences juridiques ouvertes à tous, sans prise de rendez-vous, sont disponibles :  
*Information sur les titres de séjour* : lundi de 9h00 à 12h00, et mercredi de 14h00 à 17h00  
*Le droit international de la famille* : lundi et jeudi de 14h00 à 17h00  
*Services sociaux sur place* : mardi et jeudi de 9h00 à 11h00

### **Caritas International Rescue Bruxelles**

Rue de la Charité 43  
1210 Bruxelles  
T: 02 229 36 11  
[www.caritas-int.be](http://www.caritas-int.be)

Ouvert tous les jours de 8h00 à 17h00 (les personnes qui viennent pour la première fois doivent arriver à 8h00).

### **L'Olivier (Saint-Vincent de Paul Société)**

Rue de la Rosée 9  
1070 Bruxelles  
T: 02 223 29 97  
T: 02 243 16 23  
ssvp.olivier@tiscali.be  
contact@vincentdepaul.be  
[www.vincentdepaul.be](http://www.vincentdepaul.be)

## En néerlandais

### Vluchtelingenwerk (Le Conseil des Réfugiés Flamand)

Kruidtuinstraat 75

1210 Bruxelles

T: 02 225 44 00

info@vluchtelingenwerk.be

[www.vluchtelingenwerk.be](http://www.vluchtelingenwerk.be)

Ouvert du lundi au vendredi de 9h00 à 12h30, et de 13h00 à 17h00.

Coordination des organisations qui soutiennent les réfugiés, les migrants et les demandeurs d'asile.

### Vluchtelingenwerk Startpunt

Chaussée d'Anvers 34

1000 Bruxelles

[www.vluchtelingenwerk.be](http://www.vluchtelingenwerk.be)

Ouvert du lundi au vendredi de 12h00 à 14h00, et le mardi et le mercredi de 12h à 17h00.

Point d'information pour les demandeurs d'asile qui arrivent en Belgique pour la première fois situé près de la Gare du Nord.

### CAW Brussel Onthaal

Antwerpselaan 34

1000 Bruxelles

T: 0800 13 500

onthaal@cawbrussel.be

[www.caw.be](http://www.caw.be)

Permanence gratuite et sans rendez-vous : lundi, mardi, jeudi de 13h00 à 16h30 ; le mercredi et le vendredi de 9h00 à 12h00. Permanence destinée aux personnes qui n'ont pas accès à des conseils juridiques ou une assistance sociale.

## ► ACCES AUX SOINS

### Informations, conseils et consultations

#### Medimmigrant asbl

*\*N'ASSURE PAS DE SERVICES DE SOINS\**

Rue Gaucheret 164

1030 Bruxelles

T: 02 274 14 33

T: 02 274 14 34

Assistance téléphonique: 0800 14 960

info@medimmigrant.be

[www.medimmigrant.be](http://www.medimmigrant.be)

Assure des permanence d'informations et de conseils à Bruxelles.

Service d'assistance téléphonique disponible le lundi, le jeudi et le vendredi de 10h00 à 13h00, et le mardi de 14h00 à 18h00.

#### Maisons Médicales

Boulevard du Midi 25 bte 5 – 5ème étage

1000 Bruxelles

T: 02 514 40 14

[www.maisonmedicale.org](http://www.maisonmedicale.org)

Les maisons médicales ont un protocole d'exercice spécifique lorsqu'ils reçoivent les migrants sans-papiers. Consultez cette page pour plus de détails sur les [intergroupes](#) (Bruxelles, Charleroi, Liège).

#### Médecins du Monde

Rue Botanique 75

1210 Bruxelles

T: 02 225 43 00

info@medecinsdumonde.be

[www.medecinsdumonde.be](http://www.medecinsdumonde.be)

Réservé aux personnes qui ne sont pas déjà suivies par un médecin ou qui n'ont pas les moyens de payer une consultation.

#### Bus Médical à Bruxelles (Medibus)

Accueil, conseils, soins

De 18:30 à 20:45

Lundi: Gare Centrale

Mardi: Gare du Sud

Jeudi: Gare du Nord

## Santé mentale

### Centre pour les soins médicaux

Ninoofsesteenweg 120

1080 Bruxelles

T: 02 412 72 10

west@cgg-brussel.be

Consultations assurées en néerlandais.

Interprètes disponibles sur demande.

### Ulysse Service de Santé Mentale

Rue de l'Ermitage 52

1050 Bruxelles

T: 02 514 40 14

[www.ulyссе-ssm.be](http://www.ulyссе-ssm.be)

## Maternité et petite enfance

### ONE – Département des consultations et des visites à domicile en français.

Chaussée de Charleroi 95

1060 Bruxelles

T: 02 542 12 21

info@one.be

[www.one.be](http://www.one.be)

### Kind en Gezin

T: 078 150 100

[www.kindengezin.be](http://www.kindengezin.be)

## Vie sexuelle et affective

### Secular Federation of Family Planning Centres (NPO)

Rue de la Tulipe 34

1050 Bruxelles

T: 02 502 82 03

flcp@planningfamilial.net

[www.planningfamilial.net](http://www.planningfamilial.net)

## Aides matérielles pour les nouveau-nés

### Nasci VZW/ASBL

Rue d'Athenan 4

1030 Bruxelles

T: 02 216 88 85

nascivzw@skynet.be

[www.nascivzw.be](http://www.nascivzw.be)

## Excision et mutilation génitale féminine

### GAMS asbl (Groupe pour l'abolition des mutilations génitales)

Rue Gabrielle Petit 6

1080 Bruxelles

T: 02 219 43 40

info@gams.be

[www.gams.be](http://www.gams.be)

## Grossesse et naissance

Pour les femmes enceintes sans-papiers, les soins médicaux relatifs à la grossesse et à l'accouchement peuvent être couverts par la CPAS/OCMW dans le cadre d'une aide médicale d'urgence (Emergency Medical Aid ; dringende medische hulp). L'AMU permet aux personnes sans-papiers à Bruxelles d'avoir accès aux soins de santé en assurant les coûts des soins, mais nécessite que vous entamiez des démarches administratives. Pour plus d'informations, consultez : [www.ocmw-info-cpas.be](http://www.ocmw-info-cpas.be).

# ► LOGEMENT

Vous pouvez louer des logements privés sans avoir de carte de séjour. Vous ne risquez rien en signant un accord écrit et il est conseillé de le faire.

## **SAMU Social**

Boulevard Poincaré 68  
1000 Bruxelles  
T: 02 551 12 20  
or 0800 99 340  
info@samusocial.be  
[www.samusocial.be](http://www.samusocial.be)

Organisation qui propose le plus d'hébergements à Bruxelles.  
Unfortunately, it is hard to get through on the phone and their shelters are often full.

## **ASBL Pierre d'Angle**

Rue Terre Neuve 153  
1000 Bruxelles  
T: 02 513 38 01  
info@pierredangle.be  
[www.pierredangle.be](http://www.pierredangle.be)

Association qui propose des hébergements pour les personnes sans-abri (capacités limitées).

## **Plateforme Citoyenne**

Rue Washington 186  
1050 Bruxelles  
volunteers@bxlrefugees.be  
info@bxlrefugees.be  
[www.bxlrefugees.be](http://www.bxlrefugees.be)

Propose des logements privés temporaires.  
Ouverte le vendredi à 20h00 au parc Maximilien

## Logements sociaux

### **La Société de l'accès au logement dans la région de Bruxelles (SLRB)**

Siège : Rue Jourdan 45-55. 1060 Bruxelles  
Accueil des visiteurs : Avenue de la Toison d'Or,  
72 1060 Bruxelles  
T: 02 533 19 11  
slrb@slrb.brussels  
[www.slrbririsnet.be](http://www.slrbririsnet.be)

Pour avoir accès à un logement social, il est nécessaire de présenter une carte de séjour valide. A Bruxelles, les personnes sans-papiers peuvent réserver un numéro d'enregistrement qui leur permet d'avoir une meilleure place sur la liste d'attente si elles sont régularisées.

## Assistance à domicile

### **Convivial asbl**

Rue du Charroi 33/35  
1190 Bruxelles  
T: 02 503 43 46  
info@convivial.be  
[www.convivial.be](http://www.convivial.be)

Aide et soutient les réfugiés statutaires à trouver un logement en sortie des centres d'accueil.

### **Mentor Escale**

Rue Souveraine 19  
1050 Bruxelles  
T: 02 505 32 32  
info@mentorescale.be  
[www.mentorescale.be](http://www.mentorescale.be)

Réservé aux jeunes réfugiés ou aux demandeurs d'asile de moins de 26 ans.

## ► Familles

### L'Agence Fédérale pour les Allocations Familiales (FAMIFED)

Bureau central  
Rue de Trêve 70  
1000 Bruxelles  
T: 0800 94 434  
[www.famifed.be](http://www.famifed.be)

### La Croix Rouge –Rétablissement des liens familiaux (RLF)

Rue de Stalle 96  
1180 Bruxelles  
T: 02 371 31 58  
[service.tracing@croix-rouge.be](mailto:service.tracing@croix-rouge.be)  
[www.rodekruis.be](http://www.rodekruis.be)

Si vous avez perdu des proches lors de votre arrivée en Europe, le service de RLF de la Croix Rouge vous aide à les retrouver.

### Open Doors – Accueil des femmes en difficulté

Rue du Boulet 30  
1000 Bruxelles  
T: 02 513 01 08

### Association 29 rue blanche - le Mouvement des Femmes

Rue Blanche 29  
1060 Bruxelles  
T: 02 538 47 73  
[rae.29rueblanche@misc.irisnet.be](mailto:rae.29rueblanche@misc.irisnet.be)

### Infor Jeunes Bruxelles

Rue Van Artevelde 155  
1000 Bruxelles  
T: 02 514 41 11  
[bruxelles@ijbxl.be](mailto:bruxelles@ijbxl.be)  
[www.inforjeunesbruxelles.be](http://www.inforjeunesbruxelles.be)

Destiné aux familles avec des enfants mineurs au statut irrégulier.

## ► Violences domestiques

Toutes les victimes de violences domestiques ont le droit d'être protégées et cette protection doit être effective **même si la personne concernée n'est pas régularisée ou si sa demande est encore en cours**. Si la victime est sans-papier, il est fortement conseillé de ne pas porter plainte directement à la police car cela pourrait conduire à un placement en centre de détention.

### Assistance téléphonique pour les violences domestiques

T : 0800 30 030  
FREEPHONE

Service spécialisé à l'attention des personnes qui subissent des violences et/ou des violences intra-familiales, qui propose : un service d'écoute, une aide administrative et d'assistance sociale, des services de conseil pour les individus ou les couples, des groupes de soutien (pour les femmes), et des logements pour les femmes avec ou sans enfants (confidentiel, sans limite d'âge).

Ce n'est pas un numéro d'urgence.

Du lundi au samedi, de 9h00 à 19h00.

### Jesuit Refugee Service Belgium (JRS)

Rue Maurice Liétart 31/9  
1150 Bruxelles  
T: 02 738 08 18  
[info@jrsbelgium.org](mailto:info@jrsbelgium.org)  
[www.jrsbelgium.org](http://www.jrsbelgium.org)

### Caritas Secours International

Rue de la Charité 43  
1210 Bruxelles  
T: 02 229 36 11  
[www.caritas-int.be](http://www.caritas-int.be)  
[detentie-detention@caritasint.be](mailto:detentie-detention@caritasint.be)

### Point d'Appui

Rue Maghin 33  
4000 Liège  
T: 04 227 69 51  
[www.pointdappui.be](http://www.pointdappui.be)

# ► Les mineurs non-accompagnés ou séparés de leurs familles

## Le statut de MENA/NBMV

Les enfants de moins de 18 ans qui sont hors de leur pays d'origine et séparés de leurs parents ou de leur responsable légal, sont considérés comme des mineurs non-accompagnés (MENA en français / NBMV en néerlandais). Certains enfants ne sont pas totalement esseulés tandis que d'autres peuvent vivre avec des personnes de leur famille éloignée (mais ils sont néanmoins toujours considérés comme MENA/NBMV).

Pour prétendre à ce titre de séjour, vous devez contacter :

### Service des tutelles

T: 078 15 43 24

tutelles@just.fgov.be

## Service d'assistance juridique

### Service droit des jeunes

[www.sdj.be](http://www.sdj.be)

bruxelles@sdj.be ou secretariat.bxl@sdj.be

*Si vous avez un rendez-vous, veuillez vous rendre à l'adresse suivante :*

Rue du Marché aux Poulets 30

1000 Bruxelles

*Si vous n'avez pas de rendez-vous, veuillez vous rendre à l'adresse suivante :*

Rue Van Artevelde 155 à 1000 Bruxelles

Lundi et mercredi de 14h00 à 18h00, et vendredi de 13h00 à 17h00

T: 02 209 61 61

Vous pouvez appeler le lundi, mercredi et le vendredi de 9h00 à 17h00

# ► Education

### Lire et Écrire Bruxelles

Crystal Palace

Rue de la Borne 14 boîte 9

1080 Bruxelles

T: 02 412 56 10

info.bruxelles@lire-et-ecrire.be

[www.lire-et-ecrire.be](http://www.lire-et-ecrire.be)

Cours d'alphabétisation et classes de français/néerlandais en tant que langue étrangère.



# ► Détenation

Un adulte sans-papier est susceptible de recevoir une obligation de quitter le territoire et d'être placé en centre de détention avant l'exécution d'une mesure d'éloignement. Les familles dont les membres n'ont pas de titre de séjour, dont les enfants, peuvent être placés en détention également. Les mineurs non-accompagnés (MENA/NBMV) ne peuvent jamais être détenus, mais lorsqu'un MENA/NBMV atteint la majorité sans carte de séjour ou avec un statut de résidence précaire (certificat d'enregistrement), il devient automatique un adulte sans-papier. Vous avez des droits en détention et différentes ONG visitent les centres de détention pour proposer des services d'assistance et d'aide juridique.

**Nous recommandons aux personnes qui sont dans cette situation ou qui connaissent une personne placée dans un centre de détention de demander l'assistance des organisations spécialisées dans les droits des migrants (voir ci-dessous) et de contacter un avocat.**

## Jesuit Refugee Service Belgium (JRS)

Rue Maurice Liétart 31/9  
1150 Bruxelles  
T: 02 738 08 18  
info@jrsbelgium.org  
[www.jrsbelgium.org](http://www.jrsbelgium.org)

## Point d'Appui

Rue Maghin 33  
4000 Liège  
T: 04 227 69 51  
info@pointdappui.be  
[www.pointdappui.be](http://www.pointdappui.be)

## Caritas Secours International

Rue de la Charité 43  
1210 Bruxelles  
T: 02 229 36 11  
detentie-detention@caritasint.be  
[www.caritas-int.be](http://www.caritas-int.be)

# ► Travail

## Syndicat

Un syndicat est une association de personnes qui a pour but de défendre les intérêts professionnels et économiques de ses membres. Certaines branches locales des unions proposent des services d'assistance juridique personnalisée aux travailleurs migrants avec ou sans papier. Ces services peuvent vous orienter ou vous conseiller sur des sujets relatifs au droit du travail, et sur les droits des migrants.

## Confédération des Sociétés Chrétiens (CSC) – Migrants

Rue Pletinckx 19  
1000 Bruxelles  
T : 02 557 80 69  
etuc@etuc.org  
[www.etuc.org](http://www.etuc.org)  
Ouvert le lundi de 9h30 à 12h00

## Le travail irrégulier

Le travail est considéré comme irrégulier lorsqu'un employeur recrute une personne qui n'a pas de titre de séjour ou un permis de travail. Néanmoins, le travailleur possède des droits. La loi garantit à tous les travailleurs (à ceux qui ont des papiers comme à ceux qui n'en n'ont pas) un ensemble de droits, qui inclue notamment un salaire minimum qui peut varier en fonction du domaine d'activité et qui est généralement équivalent à 9€30 de l'heure, ainsi que des conditions de travail décentes.

## FAIRWORK Belgium

Rue Gaucheret 164  
1030 Bruxelles  
T : 02 274 14 31  
info@fairworkbelgium.be  
[www.fairworkbelgium.be](http://www.fairworkbelgium.be) / [www.orcasite.be](http://www.orcasite.be)  
Service d'appel d'urgence disponible le lundi et le mercredi de 9h à 13h, et le jeudi de 13h00 à 16h00.

## ► Bénévolat

Les migrants sans-papier n'ont, en principe, pas le droit de conclure un contrat de bénévolat. Mais contrairement au travail rémunéré, il n'existe aucun contrôle organisé ou d'inspection contre le « bénévolat irrégulier ». Soyez attentifs au fait que si le travail est rémunéré, il pourrait alors être considéré comme du travail irrégulier.

### **Association pour le bénévolat**

Rue Royale 11

1000 Bruxelles

T : 02 512 01 12

[info@levolontariat.be](mailto:info@levolontariat.be)

[www.levolontariat.be](http://www.levolontariat.be)

## ► Les relations avec les forces de l'ordre

Si vous êtes un adulte sans-papier, chaque contact avec la police peut conduire à votre arrestation pour séjour irrégulier (24 heures maximum) et à votre transfert dans un centre de détention en vue de votre éloignement. Néanmoins, dans d'autres circonstances, une personne sans-papier peut avoir besoin de se rendre auprès des autorités. Vous trouverez des informations sur ce sujet ci-dessous.

### Porter plainte quand on est sans-papier

Une personne sans-papier a le droit, au même titre que n'importe quel citoyen, de porter plainte auprès de la police quand elle est victime d'un crime. Nous recommandons aux migrants sans-papiers d'être accompagnés d'une personne résidant légalement en Belgique, d'un assistant social, ou d'un avocat.

### Visites à domicile

La police n'a pas le droit de forcer la porte d'une maison pour le seul fait qu'une personne sans-papier y réside peut-être. Dans ce cas, la police ne peut pas vous forcer à ouvrir la porte et vous pouvez essayer de leur parler à travers la porte pour savoir quelles sont leurs intentions.



PLATFORM FOR INTERNATIONAL COOPERATION ON  
**UNDOCUMENTED MIGRANTS**

Rue du Congres / Congresstraat 37-41, post box 5

1000 Bruxelles

Belgique

Tel: +32/2/210 17 80

Fax: +32/2/210 17 89

[info@picum.org](mailto:info@picum.org)

[www.picum.org](http://www.picum.org)